

# COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

## du JEUDI 18 JUIN 2020

Le 18 Juin 2020 à 20h00, le Conseil Municipal de Port de Lanne s'est réuni dans la salle du Conseil Municipal sous la présidence de Mme le Maire, Valérie BRETHOUS.

Tous les conseillers en exercice étaient présents :

Mme Anne ANTIA, M.Stéphane BELLANGER, M.François DEGRAVIER, M.Clément FAU, M.Didier GOREZ, Mme Emilie GRACIET, Mme Nathalie GUERIN, Mme Karen JACQUEMIN BOCHE, M.Cyril LUCAS, Mme Magali POILLION RIGOMONT, Mme Sylvia POIRON,, M.Jérémie VILLACAMPA et Mme Catherine VINAULT.

Mr Brethous Stéphane est absent en début de séance avec arrivée à 20h20 pour la seconde délibération, un pouvoir avait été donné à Mme Valérie BRETHOUS.

Secrétaire de séance : Mr Stephane Bellanger

Approbation du PV de la séance du conseil municipal du 28 Mai 2020 à l'unanimité

### **I. DESIGNATION DÉLÉGUÉ SITCOM**

Stéphane Bellanger délégué du précédent mandat explique le fonctionnement du SITCOM.

Magalie Poillion demande si on pourrait faire évoluer le service de ramassage sélectif avec un passage chez les personnes ayant des difficultés à se rendre au lieu de tri sélectif.

La question sera abordée en Commission voirie, le SITCOM ayant un fonctionnement plus global la seule solution est de réfléchir à un ramassage organisé par la Commune.

Madame le Maire se propose pour le poste de délégué

Vote à l'unanimité pour la nomination du délégué

### **2/ MODIFICATION DELIBERATION RIFSEEP**

Il s'agit du Régime indemnitaire des agents de la fonction publique

Le décret n° 2020-182 du 27 février 2020 relatif au régime indemnitaire des agents de la fonction publique territoriale modifiant le décret n°91-875 du 6 septembre 1991 relatif au régime indemnitaire est paru au journal officiel du 29 février 2019.

Dans un premier temps, le décret actualise le tableau des équivalences entre les corps de la fonction publique de l'Etat et les cadres d'emplois de la fonction publique territoriale, pour l'application du régime indemnitaire dans le respect du principe de parité.

Dans un deuxième temps, le décret procède à la création d'une deuxième annexe établissant une équivalence provisoire avec des corps de l'État bénéficiant du RIFSEEP pour permettre le déploiement du RIFSEEP aux cadres d'emplois territoriaux non encore éligibles.

L'attribution du RIFSEEP aux nouveaux cadres d'emplois concernés nécessite de prendre une nouvelle délibération qui ne pourra pas avoir un effet rétroactif

Les nouveaux cadres d'emplois désormais éligibles au RIFSEEP sont :

Ingénieurs territoriaux

Techniciens territoriaux

Adjointes techniques territoriales des établissements d'enseignement

Educateurs territoriaux des jeunes enfants.

Moniteurs-éducateurs et intervenants familiaux territoriaux

Psychologues territoriaux.

Sages-femmes territoriales

Cadres territoriaux de santé infirmiers et techniciens paramédicaux

Cadres territoriaux de santé paramédicaux

Puéricultrices cadres territoriaux de santé

Puéricultrices territoriales.

Infirmiers territoriaux en soins généraux.

Infirmiers territoriaux.

Voté à l'unanimité pour l'intégration des Techniciens territoriaux

### **3/ VOTE DES TAUX**

Madame le Maire a demandé au Trésor Public de faire des simulations,

Il est rappelé par Madame le Maire que les finances du village sont saines et ne nécessitent pas pour l'instant d'une augmentation des taxes sur le foncier bâti et non bâti même si de lourds investissements en Travaux sont à prévoir dans les années à venir,

Vote à l'unanimité pour un maintien des taux actuels

#### 4/ QUESTIONS DIVERSES :

a/ Mr Hervé Thibaud régisseur du ponton au port nous a présenté sa démission.

Mme le Maire et le conseil municipal le remercie pour le travail mené depuis 2014 sur la réorganisation du fonctionnement

Stéphane Brethous était actuellement l'adjoint de Mr Thibaud et se propose de le remplacer.

François Degravier se propose de devenir l'adjoint de Stéphane Brethous

b/ L'organisateur de la « Fêtes des Brocs » est venu demander à étudier d'organiser celle de 2020 suite à l'allègement des mesures restrictives dues à la COVID.

La fête des brocs a été classée « grand évènement » de plus de 5000 participants, le rassemblement amène environ 30 000 personnes sur les 2 jours.

Les grands rassemblements sont toujours interdits jusqu'à fin Août mais depuis les annonces du 16 Juin il y a possibilité de dérogation à l'initiative de la Mairie (Une brocante est assimilée à un marché)

A la lecture des conditions imposées par la Préfecture, l'unanimité du conseil s'oppose à regret à une édition 2020 pour des raisons sanitaires évidentes.

c/ Le marché des producteurs est en théorie de nouveau possible et les organisateurs demandent à la Mairie si on veut maintenir la date du 8 juillet réservée l'an dernier.

Le conseil municipal juge que le délai de 3 semaines pour qu'une association se propose et organise est trop court.

Sylvia Poiron va proposer aux organisateurs de voir si une date se libère fin Août début Septembre

d/ Demande par les enseignants du RPI

Demande de création de 2 postes d'assistantes maternelles pour les effectifs de grandes sections

La commission affaires scolaires de Port de Lanne a proposé la solution d'un poste qui serait partagé entre les 2 classes de grande section (38 élèves)

Le conseil vote pour la création d'un seul poste.

e/ Fonctionnement scolaire :

Tous les enfants doivent reprendre l'école à partir de Lundi 22 Juin 2020.

La cantine fonctionnera sur 2 services , sans brassage d'interclasse, la garderie reste basée sur l'affectation scolaire et non pas sur le lieu d'habitation.

F/ Point Commission bâtiment :

Avant de réunir la commission Stéphane Bellanger doit finir de faire le point bâtiment par bâtiment avec Pierre et Stéphane sur l'ensemble des travaux à prévoir afin d'avoir une vue d'ensemble et les présenter pour préparer le budget.

G/ Point Commission voirie :

Clément Faut propose une réunion le 24 Juin à 20h

H/ Madame le maire propose une soirée de rencontre entre le conseil municipal et tous les agents de la commune le mercredi 1<sup>er</sup> Juillet à partir de 20h

La séance est levée à 22h23.